



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
Commission Fédérale des Educateurs et Entraîneurs
 SECTION EQUIVALENCES

PHOTO

**DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE
 D'UN BREVET D'ENTRAINEUR DE FOOTBALL (B.E.F.)**

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Domicile :

Tel :

E-mail :

Profession :

Licence FFF : oui non

Le candidat est titulaire des diplômes, brevets suivants :

1- Titulaire du BEES 1 Football (date et lieu d'obtention) :

2- Titulaire du DEF (date et lieu d'obtention) :

Je demande une équivalence du Brevet d'Entraîneur de Football (B.E.F.)

Je certifie conforme les renseignements ci-dessus ainsi que les documents fournis

Date :

Signature :

Rappel : Article 441-1 du code pénal :

Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement des demandes d'équivalence des diplômes d'éducateurs et entraîneurs de football. Le destinataire des données est la Fédération Française de Football. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service Correspondant Informatique et Libertés de la FFF à l'adresse 87 boulevard de Grenelle – 75 738 PARIS CEDEX 15 ou par mail à l'adresse cil.fff@fff.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
Commission Fédérale des Educateurs et Entraîneurs
SECTION EQUIVALENCES

**DOSSIER DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE
D'UN BREVET D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL (B.E.F.)**

Pièces à fournir :

- 1- La demande d'équivalence dûment complétée
- 2- Un chèque de 20,00 €, à l'ordre de la **Ligue de Football des Pays de la Loire**, représentant les frais de dossiers et d'étude
- 3- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- 4- Une photographie d'identité
- 5- Photocopie des diplômes obtenus
- 6- Expérience professionnelle justifiée par :
 - a. Attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président de Ligue et le Directeur Technique Régionale
 - b. Attestation du volume horaire d'activité par les responsables de clubs

NB : les titulaires du Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF), n'ont pas à justifier de leur expérience professionnelle

DOSSIER COMPLET A FAIRE PARVENIR A VOTRE LIGUE REGIONALE

(Celle-ci transmettra le dossier, après étude, à la Section Nationale des Equivalences)

LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE
Equivalence BEF
172 Boulevard des Pas Enchantés 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

PS : Nous vous précisons que tout dossier incomplet vous sera retourné

Conditions d'obtention de l'équivalence :

« Le BEES1 ayant eu une expérience d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de quatre cents heures lors de deux saisons sportives au minimum, au sein :

- *D'un club affilié à la FFF sous licence Moniteur, ou*
- *D'une structure affiliée à une association étrangère membre de la FIFA, ou*
- *D'une structure déconcentrée de la FFF, ou,*
- *D'une structure d'entraînement fédérale labélisée dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive,*

attestée par le DTN, obtient de droit le Brevet d'Entraîneur de Football. »



DEMANDE D'EQUIVALENCE D'UN BREVET D'ENTRAINEUR DE FOOTBALL (B.E.F.)

ATTESTATION DU PARCOURS D'ENTRAINEUR

Nous soussignés,

M. Gérard LOISON, Président de la Ligue de de Football des Pays de la Loire

M. Lionnel DUCLOZ, Directeur Technique Régional

Certifions que Monsieur - Madame

A été sous contrat avec les clubs suivants,

En situation d'entraînement avec les joueurs (ses).

SAISONS	CLUBS	EQUIPE – NIVEAU	TYPES DE CONTRATS

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait le

Le Président de la Ligue

Le Directeur Technique Régional

ATTESTATION DU VOLUME HORAIRE D'ACTIVITE PAR LES RESPONSABLES DE CLUBS

NOM :

PRENOM :

Attestation club n°

Saison :

/

(1 saison)

Equipe entraînée :	Nom du club :	N° :
Niveau :	Ligue :	
Fonction :	Adresse :	
Votre statut : Salarié Bénévole	CP :	Ville :
Depuis le :	Jusqu'au :	
Durée : 3- Nombre de séances et match par semaine :	Président du club Nom : Prénom :	
4- Nombre de semaines d'entraînement dans la saison :	atteste que le volume horaire d'entraînement et match a été réellement réalisé.	
<u>Total des heures effectuées :</u> (1) * (2) * 2.5 = _____ heures	Signature du Président (et cachet du club) :	

Total des heures effectuées dans tous vos emplois et fonctions	NOMBRE D'HEURES :
---	--------------------------

Je soussigné(e) (nom et prénom du candidat) :

certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier:

Fait à

Signature :

Le

La FFF se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations. En cas de fraude, l'obtention du diplôme vous sera refusée, et la FFF sera susceptible d'entraîner des poursuites disciplinaires à votre encontre.